

2025/0189

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 25/08/2025  
Reçu en préfecture le 25/08/2025  
Publié le 25 AOUT 2025  
ID : 059-215900358-20250825-20250825\_D0021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 10

Etaient présents : MM. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. PETIT. WERY. RAVIDAT et ASCONE.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER

Absents : Mmes CAFFIAU. DELBRUYERE. BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et MM. CHRETIEN. CHATELAIN. JOSSET et CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : PRELEVEMENT CAUTION DE LA LOCATION DE LA NOUVELLE SALLE  
DES FETES.**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'heure actuelle la caution de 300,00 euros pour la nouvelle salle des fêtes les Ecuries lors de locations est déposée en chèque auprès des services de la mairie.

Or, le paiement des locations se fait par prélèvement bancaire auprès des locataires. Afin de faciliter la tâche, Monsieur le Maire propose de prélever la caution et de la déduire du solde si aucune dégradation ou casse n'a été constatée.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

**ACCEPTE** la mise en place du prélèvement bancaire pour la caution de la nouvelle salle des fêtes les Ecuries.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
AVESNELLES, le 25 AOUT 2025  
Le Maire,

